

DATE DE PUBLICATION : 15 octobre 2008

Le directeur de l'Immobilier et des Services généraux

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au Secrétaire général le 3 octobre 2008 ;

Vu la délégation de pouvoirs du Secrétaire général donnée au directeur de l'Immobilier et des Services généraux le 3 octobre 2008 ;

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'Immobilier et des Services généraux, M. Marc MORAU, délégation permanente est donnée à M. Michel CHEVALIER, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 125 000€ HT et inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, et pour les marchés de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT et inférieur ou égal à 500 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Michel CHEVALIER, délégation permanente est donnée à MM Gérard BONNET et Thierry MASSÉ, acheteurs à la direction de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 125 000€ HT et inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, et pour les marchés de fourniture et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT et inférieur ou égal à 500 000 € HT, à l'exception des conventions de maîtrise d'œuvre et des contrats de location pour des locaux pris à bail.

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Marc MORAU